

SÉCURITÉ DES AGENTS



QUAND LA DIRECTION UTILISE LES « RÈGLES QUI SAUVENT » POUR SANCTIONNER LES AGENTS !

Paris, 25 septembre 2019

En 2017, la Direction de l'Entreprise présentait aux Organisations syndicales « Les règles qui sauvent ». Aujourd'hui, cette initiative sert de prétexte pour sanctionner des agents, c'est inacceptable.

LE SUJET

La sécurité est une valeur fondamentale pour le groupe public ferroviaire. L'ensemble du personnel se mobilise en permanence pour progresser sur le sujet.

Pourtant, des accidents graves ou mortels surviennent encore et c'est pour

cette raison que la Direction de l'entreprise avait souhaité mettre l'accent sur des règles essentielles.

Règles qui n'avaient pas pour vocation de se substituer aux règles de sécurité et règlements internes, mais venaient bien en complément. La volonté affichée étant d'éviter les accidents mortels et l'accidentologie grave.

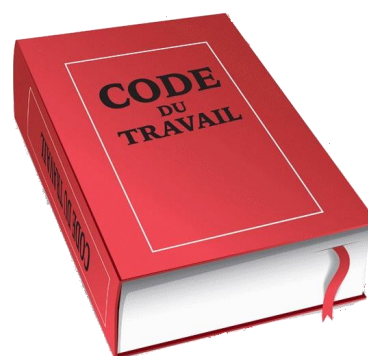
Clairement, « **Les règles qui sauvent** » devaient être un outil de prévention !

Depuis, il a été constaté que certains établissements déviaient l'essence même de la prévention que sont les « Règles qui sauvent ». Ces dernières servent de motifs pour sanctionner des agents !

Si **l'UNSA-Ferroviaire** s'inscrit globalement dans l'ensemble des démarches de préventions, contribuant à la protection et à l'amélioration de la santé et la sécurité des agents au sein de notre entreprise.

L'UNSA-Ferroviaire, ne peut tolérer les méthodes qui consistent à sanctionner les agents sous prétexte de non-application des « Règles qui sauvent ».

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que les prérogatives de l'employeur sont de faire appliquer et respecter les textes réglementaires en matière de sécurité, et c'est l'application de cette règle qui sauve tout l'intérêt et le fondement des engagements envers la sécurité !



LES RÈGLES QUI SAUVENT / MÉTIER TRACTION



Je ne réalise que les missions pour lesquelles je suis autorisé(e)



J'utilise systématiquement et correctement tous les EPI et agrès adaptés à ma mission



Je ne travaille jamais en ayant consommé de l'alcool ou un produit stupéfiant



Je ne chemine jamais dans les voies sans nécessité de service et prise en compte du risque ferroviaire



Je n'utilise jamais de téléphone en conduisant



Je n'utilise pas de téléphone portable lors de mes cheminements dans les emprises ferroviaires

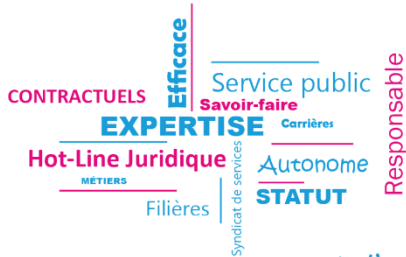


Je suis attentif pour traverser devant ou derrière un véhicule à l'arrêt, en respectant les distances de sécurité



Je considère que toute installation électrique est sous tension

J'adhère à l'UNSA !



A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS

Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

**LE
SYNDICAT
UTILE !**

AGIR
& OBTENIR

